

L'hon. M. FOURNIER: Les crédits affectés aux services de guerre ont diminué. Il y a moins d'édifices occupés par les services et organismes de guerre et nous avons besoin de moins d'argent que l'an dernier pour les réparations, l'entretien et le personnel. Il a diminué de \$280,000.

M. FAIR: L'autre soir, pendant l'étude des crédits ordinaires, je suis sorti pour un moment, et quand je revins, je m'aperçus que l'on avait déjà adopté le crédit dont je parle. Peut-être pourrais-je le discuter à propos de celui-ci. Il s'agit des femmes de journée qui travaillent ici dans l'édifice.

L'hon. M. FOURNIER: Je crois que les femmes de journée de l'édifice émarginent aux crédits de la Chambre des communes.

M. DIEFENBAKER: Le crédit de l'an prochain me semble très considérable, étant donné qu'il porte sur des faits relatifs aux anciens services de guerre. Il nous faudrait, je crois, des explications.

L'hon. M. FOURNIER: Voulez-vous dire le poste 599, loyer de locaux?

M. DIEFENBAKER: Non, je parle du poste 598, dont je m'informais tout à l'heure. Le ministre dit que cette année, bien que les services aient diminué, on affectera \$200,000 aux réparations, transformations, et ainsi de suite. C'est une dépense pas mal lourde, pour les services de guerre qui subsistent. J'aimerais que le ministre nous dise, par exemple, quelle partie du crédit de \$2,000,000 sera affectée à la Défense nationale, à la Reconstruction, et à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et le genre de transformation que l'on a en vue. Ces services ont les immeubles qu'il leur faut, et ces immeubles ont été bien garnis durant la guerre. En jetant un coup d'œil sur les dépenses de la division de l'architecte en chef, je me demande si l'on a vraiment fait tout ce qu'on pouvait pour diminuer ces dépenses. Lorsque le ministre m'aura fourni ces renseignements, j'aurai peut-être d'autres questions à lui poser à ce propos.

L'hon. M. FOURNIER: Cette estimation est fondée sur les demandes qui m'ont été communiquées par les services que j'ai mentionnés. Nous ne sommes que les intermédiaires de ces services. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre nous réclame des articles de bureau ou des services d'entretien. Nous saisissons les architectes régionaux de ces demandes. Ils en estiment le coût. Le crédit ne correspond peut-être pas aux sommes exactes dont nous aurons besoin, mais il vise les dépenses de l'année financière 1946-1947. Je dois me fonder

sur les rapports et les évaluations que me soumettent les architectes de toutes les régions.

M. DIEFENBAKER: Combien la Commission des prix et du commerce en temps de guerre réclame-t-elle cette année?

L'hon. M. FOURNIER: Il s'agit de l'un des organismes les plus considérables du pays, qui étend ses ramifications de Vancouver à Halifax.

M. BOUCHER: Le mot "organisme" est juste.

L'hon. M. FOURNIER: Je dois répondre aux réclamations qu'il adresse au ministère des Travaux Publics. L'honorable député devrait soulever la question à l'occasion d'un autre crédit. Il a besoin d'avis plus compétents que je ne saurais lui en donner.

M. DIEFENBAKER: Le ministre nous fournira-t-il les données qu'il possède sur les besoins de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans chaque province, sur les dépenses qu'elle prie le ministère de ratifier, sur les affectations aux ministères de la Reconstruction et de la Défense nationale, sur les montants requis pour chaque province et le reste?

L'hon. M. FOURNIER: Les ministères de la Reconstruction, de la Défense nationale pour les trois armes, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et tous les départements de guerre occupent des immeubles dans chacune des provinces et dans la ville d'Ottawa surtout. Nous devons veiller à l'entretien des bâtisses qui relèvent de nous. Leur valeur est considérable. De temps à autre, il faut les rénover et les peindre. Songeons aux immeubles temporaires auxquels nous affecterons presque entièrement cette année la somme de \$200,000 dont l'honorable député a parlé. Nous veillons à l'entretien des édifices que nous occupons. Toutefois, je ne saurais dire à l'honorable député quels frais entraînerait un bureau à Prince-Albert...

M. DIEFENBAKER: Vous n'affecterez plus un sou à Prince-Albert.

L'hon. M. FOURNIER: L'honorable député s'y oppose? Il est un des rares députés qui ne réclament pas de dépenses; voilà une bonne nouvelle pour le ministère des Travaux publics. Tous nos bureaux, cependant, nous demandent, tôt ou tard, d'effectuer des dépenses et le crédit est destiné à cette fin. S'il n'est pas nécessaire, toutefois, nous ne tenterons pas de l'épuiser.